



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20201012-BUR-AG-20-024-  
DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020

---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 12 octobre 2020*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

---

**OBJET : Plan de financement du projet d'équipement d'une nouvelle salle de réunion modulable au siège administratif de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

L'an deux mille vingt, le 12 octobre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**ETAIENT PRESENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Michel ROSSI, Michel SIMONPIETRI, Pierre SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Leslie PELLEGGRI, Emmanuelle de GENTILI.

**POUVOIRS : -**

**ABSENTS :**

Serge LINALE, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Plan de financement du projet d'équipement d'une nouvelle salle de réunion modulable au siège administratif de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que le siège administratif de la Communauté d'Agglomération de Bastia est en cours de rénovation et qu'un espace sera aménagé pour y installer une salle de réunion modulable ayant notamment vocation à accueillir le conseil communautaire ;

Considérant que l'acquisition de mobiliers dédiés et matériels audiovisuels est nécessaire afin d'équiper cette nouvelle salle ;

Considérant que ces dépenses sont éligibles à un financement de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale 2020-2024 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

-Le projet d'équipement d'une nouvelle salle de réunion modulable au siège administratif ;

-Le plan de financement de ce projet, comme suit :

- **Dépenses** 90 000 € HT
- **Recettes**

Collectivité de Corse - Dotation quinquennale 2020-2024	50 %	45 000 €
Autofinancement CAB	50 %	45 000 €

Bureau du 12 octobre 2020

**OBJET : Plan de financement du projet d'équipement d'une nouvelle salle de réunion modulable au siège administratif de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**Le Président de la  
Communauté d'Agglomération de Bastia**

**U Presidente  
LOUIS POZZO DI BORGO**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*